

---

**Préavis No 53-2014 - Crédit complémentaire pour l'aménagement et la création d'un poste de base pour le corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL)**

La séance de la Commission a eu lieu le lundi 19 mai 2014 à 19 h dans les locaux du SDOL, rue de Lausanne 35.

**La Commission était composée de :**

PLR (présidence)	M. Eric Aeschlimann, président-rapporteur
	M. Jacques Berthoud
Fourmi Rouge	M. Jean-Pierre Leyvraz
	Mme Danielle Ayer
PS	M. Robert Mulopo
	Mme Patricia Zürcher (excusée)
Verts	M. Xhevat Gashi
UDC	M. Rolf Kung

**Représentants de la Municipalité :**

M. Olivier Golaz  
M. Jean-Marc Dupuis  
M. Jean-François Clément

**Autres intervenants :**

M. Alain Lombardet	Chef de service Bâtiments-Domains
M. Frédéric Schaer	Commandant POL
M. Christian Hautle	Lieutenant POL

**Exposé du préavis****Introduction, présentation du projet**

M. Golaz présente brièvement les intervenants.

Il explique ensuite l'évolution du projet qui consiste principalement à ce que Renens soit doté d'un poste de base et non plus d'un simple poste de ville comme prévu initialement.

Cela implique plus de présence et des horaires différents.

Le Cdt. Frédéric Schaer explique qu'on lui a demandé d'augmenter les effectifs de police dite de proximité. Les effectifs de cette police passeront à terme de 30 à 45 personnes.

Pour ce qui est des locaux, le principal changement est qu'il y aura 2 locaux d'audition au lieu d'un, ceci pour préserver la confidentialité.

**Aménagement du poste de base et incidences financières**

M. Jean-Marc Dupuis explique dans les grandes lignes que le nouveau poste de base coûte plus cher que le poste de ville prévu initialement.

M. Lombardet explique, sur la base du nouveau plan, le tableau des coûts et les augmentations prévues pour l'aménagement du poste de base.

M. Clément pense que ce poste sera un bon outil de travail et ajoute que la Commission des finances a donné son aval.

**Débats et discussions**

Question - Que se passerait-il si le Conseil votait non ?

Réponse - On se contenterait des 47'000.- francs prévus dans le préavis 38-2013 ! Mais on devrait revoir des conventions entre la POL et la Municipalité et ce serait dommage, car il y a une forte volonté de la Municipalité de renforcer la police à Renens. Dans ces conditions, le poste de base s'établirait peut-être à Crissier qui a des locaux prêts à être mis à disposition.

Frédéric Schaer - Il y a eu les mêmes discussions à Ecublens (où l'autre poste de base est prévu).

Question – Si le poste de ville est installé à Renens (ce qui veut dire plus d'heures d'ouverture sur la Commune) est-ce que Renens devra payer une plus grande proportion des frais de la POL ?

Réponse – Non. La clé de répartition des frais entre communes se base uniquement sur la population, la valeur du point d'impôt net et le nombre d'interventions, pas sur le nombre d'heures d'ouverture des postes.

Question - La Commune encaissera-t-elle un loyer pour les locaux mis à disposition ?

Réponse - Non.

Frédéric Schaer - Il faut prendre en considération les points positifs, soit un poste ouvert tous les jours alors que Crissier par exemple n'aura que 2 jours d'ouverture.

Christian Hautle - Il y aura plus de sécurité sur le terrain.

Alain Lombardet - Le surcoût de ce préavis est uniquement dû à l'adaptation des locaux qui seront plus fonctionnels.

### **Réflexion de la commission**

Plusieurs commissaires trouvent bien que Renens soit bien desservi. La situation de ce poste de base est idéale, car il est situé près des transports publics.

### **Vœu**

La commission demande que soient affichés les horaires d'ouverture de tous les postes devant chaque poste ou point d'appui.

### **Conclusions de la commission**

C'est à l'unanimité des personnes présentes que la Commission accepte les conclusions de ce préavis.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 53-2014 de la Municipalité du 5 mai 2014,

Oùï le rapport de la Commission nommée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour dans le cadre d'une procédure urgente en conformité avec l'article 36 du règlement du Conseil communal,

**Alloue** à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 87'500.-- TTC au préavis No 38-2013 – Hôtel de Ville, bâtiment administratif rue de Lausanne 35, Installation d'un ascenseur et aménagements intérieurs divers. Cette dépense complémentaire servira à l'aménagement d'un poste de base permettant au corps de la Police de l'Ouest lausannois (POL) d'atteindre ses objectifs en matière de police de proximité. Ainsi, le crédit alloué par le Conseil communal passera de CHF 998'800.00 TTC à CHF 1'086'300.00 TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte du patrimoine administratif no 3400.5030.237 « Lausanne 35 – ascenseur et aménagements intérieurs divers – Bâtiments ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1<sup>er</sup> juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

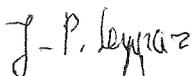
Eric Aeschlimann, président-rapporteur



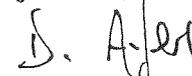
Jacques Berthoud



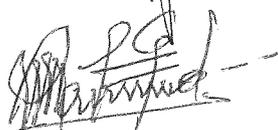
Jean-Pierre Leyvraz



Danielle Ayer



Robert Mulopo



Patricia Zürcher



Xhevat Gashi



Rolf Kung



